

Etape préalable: Avant-propos

Pour la gestion des dossiers de risques professionnels employeur, il faut distinguer **l'utilisateur principal** et **l'utilisateur secondaire**:

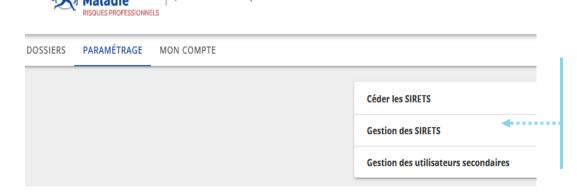
- <u>L'utilisateur principal</u>: gère l'organisation des SIRETS et donne accès aux utilisateurs secondaires. Il peut traiter les dossiers de risques professionnels.
- <u>L'utilisateur secondaire</u>: traite les dossiers de risques professionnels que l'utilisateur principal lui a attribué.



Etape préalable : L' employeur se connecte sur son compte https://questionnaires-risquepro.ameli.fr/login et se rend dans l'onglet paramétrage

L'employeur se rend sur le tableau de bord des dossiers de risques professionnels et clique sur « paramétrage » A noter que seul l'utilisateur principal a accès à l'onglet paramétrage





Questionnaires Risques Professionnels

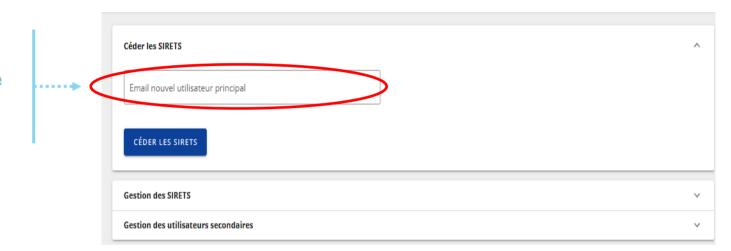
Dans l'onglet paramétrage, l'utilisateur principal peut céder les SIRETS, organiser la gestion des SIRETS et gérer les utilisateurs secondaires





Dans cette partie, l'utilisateur principal renseigne l'adresse e-mail d'un autre utilisateur principal (une autre personne ayant déjà un compte QRP en tant qu'utilisateur principal).

Puis, l'utilisateur principal ayant fait cette démarche devient instantanément utilisateur secondaire (le compte ne se supprime pas)



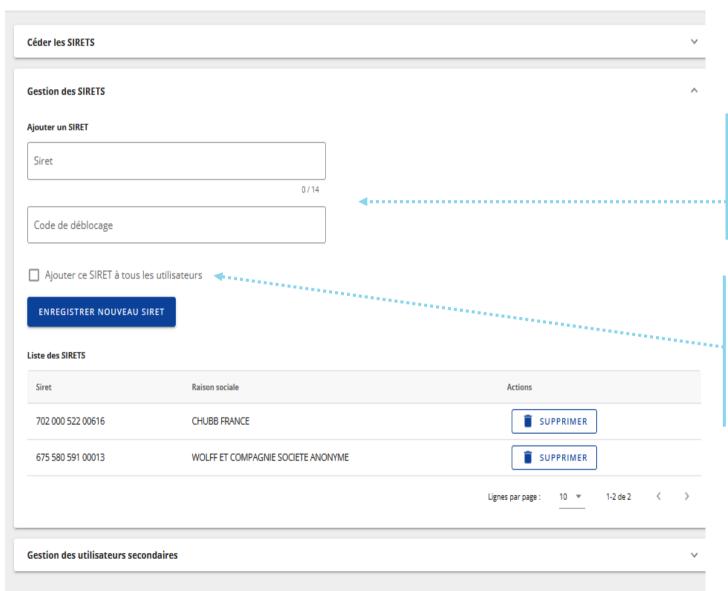
L'adresse mail à renseigner doit être un utilisateur principal, toute autre adresse email sera refusée (en cas de blocage, l'employeur peut contacter le 3679 pour une réinitialisation)







Option (2): L'employeur souhaite gérer Les SIRETS : ajout d'un nouveau SIRET





Attention : Il n'est pas possible d'ajouter un SIRET tant qu'un dossier risques professionnels en lien avec ce SIRET n'est pas en cours.

Ici, l'utilisateur principal peut rajouter un nouveau SIRET afin de pouvoir traiter les dossiers en lien avec ce SIRET.

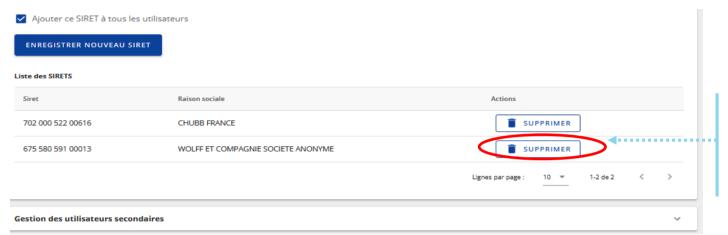
Le code de déblocage à indiquer est présent sur le courrier reçu à l'ouverture du dossier risques professionnels.

L'utilisateur principal peut ajouter le nouveau SIRET à tous les utilisateurs secondaires en cochant cette case

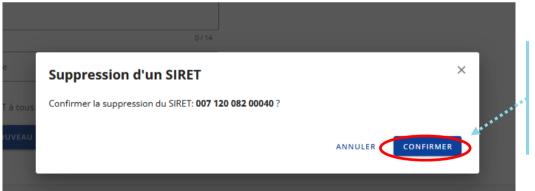
Puis l'employeur clique sur « Enregistrer nouveau SIRET ».



Q ⊕ Option (2) : L'employeur souhaite gérer les SIRETS : suppression d'un SIRET



L'employeur voit également la liste des SIRETS qu'il a en gestion et peut à tout moment les supprimer



L'utilisateur principal clique sur « Confirmer » pour supprimer le SIRET de la liste.



La suppression d'un SIRET n'est possible qu'à partir de l'étape dossier de consultation. Merci de renouveler votre opération une fois cette étape atteinte sur l'ensemble des dossiers associés à ce SIRET

FERMER

A noter que pour supprimer un SIRET, un dossier de risques professionnels ne doit pas être au statut « Compléter dossier », la suppression est possible qu'à partir du statut « Consultation »



Option (3): L'employeur souhaite gérer les utilisateurs secondaires

Gestion des utilisateurs secondaires				^	
Ajouter un nouvel utilisateur secondaire					L'utilisateur principal peut ajoute
Email		4			un nouvel utilisateur secondaire pour traiter les dossiers de risques professionnels
ENREGISTRER NOUVEL UTILISATEUR SECO	PNDAIRE				
Liste des utilisateurs secondaires					
Adresse email	Statut utilisateur	Gestion sirets	Actions		
@yopmail.com	Actif	LISTE SIRETS	SUPPRIMER		
@yopmail.com	Actif	LISTE SIRETS	SUPPRIMER		L'utilisateur principal peut gérer la liste des SIRETS attribués aux utilisateurs secondaires via l'option « Liste SIRETS »
@yopmail.com	Actif	LISTE SIRETS	SUPPRIMER	∢	
@yopmail.com	En attente de validation	LISTE SIRETS	SUPPRIMER		
@yopmail.com	Actif	LISTE SIRETS	SUPPRIMER		
@yopmail.com	En attente de validation	LISTE SIRETS	SUPPRIMER		Il peut également supprimer un utilisateur secondaire de la liste
		Lignes par	page: 10 ▼ 1-7 de 7	< >	à tout moment en cliquant sur « Supprimer »